



République Française
Département du HAUT-RHIN
Commune de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN

n° 55 / 2024

ARRETE EXECUTOIRE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L2213-2, L411-1 à L411-7

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 110-1 et suivants, R411-5, R411-8, R411-25 à R411-28

Vu la demande de la société Constructel,

ARRETE

Article 1 En raison du changement de plusieurs poteaux téléphoniques (orange), Grand'Rue, rue du Widersbach, rue de la Lauch, rue du Felsenbach, rue du Haul, rue des Vergers et Chemin des Prés, la circulation sera perturbée, limitée à 30 km/h, et alternée. Il sera également interdit de stationner au niveau des zones des travaux.

**Du lundi 16 septembre 2024 au jeudi 17 octobre 2024
jusqu'à fin des travaux**

Article 2 Des panneaux de signalisation seront mis en place par le demandeur pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 3 Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Brigade de Gendarmerie
- La Communauté de Communes de Guebwiller
- Le demandeur

Fait à Lautenbach-Zell
Le 9 septembre 2024
L'Adjoint au Maire
Matthieu BOECKLER

